

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **2 mai 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Michel Boilard  
                          Monsieur Fernand Brousseau  
                          Monsieur Bertrand Le Grand  
                          Madame Monia Thivierge  
                          Madame Nathalie Vallée

Est absent :       Monsieur Marco Julien

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Onze (11) citoyens sont présents dans la salle.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2016-05-01**

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016
5. Rapport des comités de travail
6. Présentation et adoption des comptes payés du mois d'avril 2016
7. Le Peuple de Lotbinière – Semaine des municipalités
8. Participation de la DG au congrès de l'ADMQ et fermeture du bureau
9. Registre de l'amiante et échantillonnage dans la salle municipale
10. Autoriser la directrice générale à faire la première offre pour l'achat des immeubles vendus pour taxes impayées
11. Résolution pour confirmer que le projet PR3-10 (aménagement d'une cuisine) n'a pas été réalisé
12. Autoriser et mandater madame Lucie Beaudoin, directrice générale – Services électroniques ClicSécur
13. Remplacement du représentant autorisé auprès de Revenu Québec
14. Résolution pour fermer marges de crédits et compte rendus inutiles
15. Dépôt des États financiers audités de 2015
16. Formation inspecteur municipal
17. Autorisation pour madame la mairesse de signer le formulaire MR-69
18. Adoption du règlement no 2016-03 modifiant le règlement no 05-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
19. Dépôt du plan d'action de la mutuelle de prévention
20. Adoption du plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
21. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'une unité de service pour le Service d'incendie en commun
22. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) – Reddition de compte 2015 et mandat aux comptables

23. Demande au député – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017
24. Recommandations du CCU : demande au PIIA et dérogation mineure
25. Fauchage des abords de route
26. Participation de la coordonnatrice des loisirs - rencontre du comité programme Accès-Loisirs Lotbinière
27. Soumissions pour le plancher de la zone de rangement
28. Formation pour un animateur et l’accompagnateur du terrain de jeux
29. Divers
- 29.1 Autorisation pour la directrice générale et la mairesse de signer l’acte de vente d’un terrain dans la Parc industriel
30. Période de questions
31. Levée de l’assemblée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-05-02**

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-05-03**

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Le Grand résume les activités entourant le Défi Issoudun. Comme nouveauté, il y aura possibilité d’avoir des massages de jambes sur place et un centre équestre sera présent pour en faire la promotion. Il y aura aussi des boîtes à lunch faites de produits régionaux. Il faut aller sur le site internet pour réserver sa boîte à lunch.

Madame Vallée laisse la parole aux responsables de la bibliothèque qui ont un projet à proposer. Ce projet s’appelle Croque-livres. Croque-livres offre aux enfants (et aux adultes) un libre accès à des livres partagés. On suggère la construction d’une boîte hermétique aux intempéries qui pourrait être décorée par les jeunes de la Maison des jeunes et placée en un endroit propice à proximité du centre communautaire. De la documentation est laissée au conseil municipal. Il serait bien si le projet pouvait être réalisé pour cet été.

### **6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS D’AVRIL 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-05-04**

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter les comptes payés mentionnés au tableau suivant (avril 2016).

RÉFÉRENCE	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1600157	CRSBP RÉGIONS DE LA C.N.	ENTRETIEN SIMBA	657,50 \$
CPF1600158	NORMAND CÔTÉ ENTREPRENEU	SENTINELLE/PHOTOCELL	440,07 \$
CPF1600159	MRC DE LOTBINIÈRE	PERMIS	47,25 \$
CPF1600160	VIDÉOTRON S.E.N.C.	CÂBLE	33,75 \$
CPF1600161	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	160,52 \$

CPF1600162	FONDS D'INFORMATION SUR	AVIS DE MUTATION	20,00 \$
CPF1600163	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	599,60 \$
CPF1600164	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DE RUES	332,11 \$
CPF1600165	TELUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE PUBLIC	76,41 \$
CPF1600166	MUNICIPALITÉ DE ST-APOLLINAIRE	FORMATION INSP. MUNICIPAL	160,97 \$
CPF1600167	CHAPITEAU RIVE-SUD INC.	DÉPÔT LOCATION-DÉFI ISSOUDUN	128,00 \$
CPF1600168	RECYCLAV INC	RAMASSAGE GROS REBUTS	431,16 \$
CPF1600169	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	3 008,21 \$
CPF1600170	MUNICIPALITÉ LAURIER STATION	SERVICE VIDANGES EN COMMUN	1 381,23 \$
CPF1600171	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	SERVICE RÉCUP. EN COMMUN	1 205,37 \$
CPF1600172	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART FOSSES SEPTIQUES	4 893,75 \$
CPF1600173	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART INCENDIE	523,05 \$
CPF1600174	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
CPF1600175	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 934,46 \$
CPF1600176	FINANCIÈRE BANQUE NATION	INTERET EMPRUNT PARC IND.	1 678,63 \$
CPF1600177	CLUB SOCIAL SQ LOTBINIÈR	DÎNER BÉNÉFICE	50,00 \$
CPF1600178	MOUV. SCOUT DU 142E GRP	DON SCOUT 142E	50,00 \$
CPF1600179	MAISON DE LA FAMILLE DE	SEMAINE QUÉB. FAMILLES	50,00 \$
CPF1600180	CROIX-ROUGE CANADIENNE -	DON POUR AIDE SINISTRÉS	50,00 \$
CPF1600181	POLYPHONIE	MUSICIEN (DÉPOT)	100,00 \$
CPF1600182	CIB	ADAPTATION PROG. AÎNÉS	287,44 \$
CPF1600183	SERVICE INCENDIE EN COMM	FEU CHEMINÉE, 749, 6E RANG	1 078,96 \$
CPF1600184	GROUPE ULTIMA INC	ASSURANCES GÉNÉRALES	11 702,00 \$
CPF1600185	CAROLINE LACASSE	ACHAT TDJ, DÉFI ISSOUDUN	22,00 \$
CPF1600186	IMPRESSIONNE MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	66,23 \$
CPF1600187	SERVICES DE CARTES DESJA	SACS, NOURRITURE CHAT	25,29 \$
CPF1600188	SERVICES DE CARTES DESJA	DIESEL	30,05 \$
CPF1600189	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	75,80 \$
CPF1600190	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	73,29 \$
CPF1600191	SERVICES DE CARTES DESJA	MARQUEUR TABLEAU	9,19 \$
CPF1600192	SERVICES DE CARTES DESJA	REPAS FORMATION RÉAL	9,30 \$
CPF1600193	SERVICES DE CARTES DESJA	BÉTON LAURIER	17,25 \$
CPF1600194	SERVICES DE CARTES DESJA	AGENDA	2,30 \$
CPF1600195	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	62,49 \$
CPF1600196	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE INSCRIPTION TDJ	67,63 \$
CPF1600197	SERVICES DE CARTES DESJA	PHOTOS GARAGE	27,05 \$
CPF1600198	JOAKIM JULIEN	COURS DE DANSE	220,00 \$
CPF1600199	REVENU QUÉBEC	DAS JAN-MARS 2016	9 817,51 \$
CPF1600200	DAS FÉDÉRALE	DAS JAN-MARS 2016	3 817,79 \$
CPF1600201	REVENU QUÉBEC	RRQ 2015-MODIFIÉ	14,34 \$
CPF1600202	YVES BROUSSEAU	DÉNEIGEMENT RTE MARIGOT	200,00 \$
CPF1600203	FOURNITURES DE BUREAU DE	DIVERS BUREAU	363,00 \$
CPF1600204	SIGNALISATION LÉVIS	PANCARTES	1 095,14 \$
CPF1600205	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉL, SANS-FIL	103,76 \$
CPF1600206	REVENU QUÉBEC	SOMME DUE (TPS-TVQ)	1 035,31 \$
CPF1600207	BML DIVISION SINTRA	MG ET PIERRE CONCASSÉE	3 385,13 \$
CPF1600208	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE (5E RG, RTE MARIGOT)	1 783,26 \$
CPF1600209	NORMAND CHAREST	LOCATION SURFACEUSE	874,00 \$
		<b>SOUS-TOTAL DES FACTURES</b>	<b>56 213,65 \$</b>
		<b>SALAIRES ET INDEMNITÉS (NETS):</b>	<b>8 900,61 \$</b>
		<b>TOTAL:</b>	<b>65 114,26 \$</b>

## **7. LE PEUPLE LOTBINIÈRE – SEMAINE DES MUNICIPALITÉS**

### **RÉSOLUTION 2016-05-05**

ATTENDU QUE Le Peuple Lotbinière propose à la municipalité de préparer une page publicitaire dans le cadre de la Semaine des municipalités;

ATTENDU QUE le coût est de 950 \$ pour une pleine page ou de 525 \$ pour une demi-page;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de faire paraître une page publicitaire dans le journal Le Peuple Lotbinière dans le cadre de la Semaine des municipalités à la condition qu'il y ait suffisamment de commanditaires pour que la Municipalité ne débourse pas pour cette publicité.

## **8. PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE L'ADMQ ET FERMETURE DU BUREAU**

### **RÉSOLUTION 2016-05-06**

ATTENDU QUE les 15, 16 et 17 juin prochains se tient le congrès de l'ADMQ;

ATTENDU QUE la directrice générale demande à y participer;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de fermer le bureau les 15 et 16 juin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ et de payer les frais inhérents à cette activité incluant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement, le cas échéant;
- d'autoriser la fermeture du bureau les 15 et 16 juin 2016.

## **9. REGISTRE DE L'AMIANTE ET ÉCHANTILLONNAGE DANS LA SALLE MUNICIPALE**

### **RÉSOLUTION 2016-05-07**

ATTENDU QUE La Municipalité a l'obligation de tenir un registre sur la gestion de l'amiante;

ATTENDU QUE La Mutuelle de prévention inc. a fait une offre pour localiser les flocages et les calorifuges au centre communautaire et au bureau municipal et faire le registre;

ATTENDU QUE La Mutuelle de prévention inc. a fait une offre pour prélever un échantillon du plancher de la salle municipale et le faire analyser;

ATTENDU QUE la soumission pour le registre répond aux attentes du conseil municipal mais pas celle pour l'échantillonnage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission pour la tenue du registre sur l'amiante telle que déposée

pour un montant de 660 \$ plus les taxes applicables et de refuser la soumission pour l'échantillonnage.

**10. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À FAIRE LA PREMIÈRE OFFRE POUR L'ACHAT DES IMMEUBLES VENDUS POUR TAXES IMPAYÉES**

**RÉSOLUTION 2016-05-08**

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à la directrice générale de transmettre à la MRC de Lotbinière les immeubles à vendre pour taxes impayées;

ATTENDU QU'à ce jour, les taxes sont demeurées impayées pour un seul immeuble;

ATTENDU QUE la vente à l'encan des immeubles pour taxes impayées se tiendra le 9 juin à la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il est opportun que la Municipalité s'assure que la vente de l'immeuble couvrira minimalement les taxes impayées et les frais encourus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à procéder à la première offre pour l'achat de l'immeuble pour taxes impayées pour la somme minimale couvrant les taxes impayées et les frais encourus.

**11. RÉSOLUTION POUR CONFIRMER QUE LE PROJET PR3-10 (AMÉNAGEMENT D'UNE CUISINE) N'A PAS ÉTÉ RÉALISÉ**

**RÉSOLUTION 2016-05-09**

ATTENDU QUE la Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun, a déposé en date du 30 janvier 2015 une demande au Pacte rural relativement au projet « Aménagement d'une cuisine »;

ATTENDU QUE la résolution favorable du comité administratif de la MRC adoptée le 24 février 2014 sous le numéro 058-02-2015 ;

ATTENDU QUE la résolution favorable du conseil de la MRC adoptée le 11 mars 2015 sous le numéro 075-03-2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun, devait s'engager à remplir le rapport final expliquant les résultats obtenus;

ATTENDU QUE le projet ne s'est pas réalisé dans l'échéance prévue par la subvention du Pacte rural 3 (31 mars 2016);

ATTENDU QUE la Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun a obtenu une aide financière du FDT volet Pacte rural 2015-2016 pour la phase II de ce même projet d'aménagement d'une cuisine;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de demander de reporter le montant de 5 803,83\$ du Pacte rural 2014-2015 du projet PR3-10 à la réalisation du projet PR4-17 Aménagement d'une cuisine dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Pacte rural 2015-2016 qui a déjà reçu une aide financière de 5 803,83\$ de l'enveloppe locale.

**12. AUTORISER ET MANDATER MADAME LUCIE BEAUDOIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE – SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR**

**RÉSOLUTION 2016-05-10**

ATTENDU QUE le 11 janvier 2016, madame Lucie Beaudoin, a été nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la municipalité doit retirer tous ses droits à la directrice générale précédente, madame Chantale Belleau;

ATTENDU QU'il est essentiel que madame Beaudoin ait accès aux services électroniques de Revenu Québec par l'entremise du service clicSÉQR;

ATTENDU QUE le numéro d'entreprise est 8813432869 et le numéro d'identification est 1006129141;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser et de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lucie Beaudoin, à agir au nom de la Municipalité pour les services électroniques clicSÉQR.

**13. REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2016-05-11**

ATTENDU QUE le 11 janvier 2016, madame Lucie Beaudoin, a été nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE madame Chantale Belleau n'est plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU QUE le numéro d'entreprise est 8813432869 et le numéro d'identification est 1006129141;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lucie Beaudoin, soit la représentante autorisée pour tous les services de Revenu Québec (clic Revenu).

**14. RÉSOLUTION POUR FERMER LES MARGES DE CRÉDIT ET COMPTE RENDUS INUTILES**

**RÉSOLUTION 2016-05-12**

ATTENDU QUE le projet d'assainissement des eaux est complété;

ATTENDU QUE le compte de caisse et la marge de crédit ouverts spécifiquement pour ce projet sont dorénavant inutiles;

ATTENDU QU'il y a deux (2) marges de crédit associées au compte général de la Municipalité;

ATTENDU QU'une seule marge de crédit associée au compte général est requise;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à procéder dès que possible à la fermeture :

- de la marge de crédit MC-3 rattachée au compte portant le folio no 11588 (compte rattaché au projet sur les égouts);
- de la marge de crédit MC-1 rattachée au compte portant le folio no 40136 (compte général);
- du compte portant le folio no 11588 (compte rattaché au projet sur les égouts).

#### **15. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2015**

Les États financiers audités de 2015 sont déposés et le conseil en prend acte. Madame la mairesse résume les éléments dignes d'intérêt. Aucune question n'est posée.

#### **16. FORMATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

##### **RÉSOLUTION 2016-05-13**

ATTENDU QUE le 16 mars, l'inspecteur municipal, monsieur Réal Côté, a suivi une formation à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE cette formation portait sur les travaux en tranchées;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal avait demandé à y participer;

ATTENDU QUE les formations doivent être autorisées par le conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'inspecteur municipal à participer à cette formation;
- de payer les frais de formation (160 \$ plus les taxes) et de repas.

#### **17. AUTORISATION POUR MADAME LA MAIRESSE DE SIGNER LE FORMULAIRE MR-69**

##### **RÉSOLUTION 2016-05-14**

ATTENDU QUE la Municipalité autorise les comptables à communiquer avec Revenu Québec en son nom;

ATTENDU QUE le formulaire MR-69 de Revenu Québec doit être complété pour procéder à cette autorisation;

ATTENDU QUE le document doit être signé par la mairesse, madame Annie Thériault;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Annie Thériault, mairesse, à signer le formulaire MR-69 tel que requis par Revenu Québec.

**18. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 05-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**RÉSOLUTION 2016-05-15**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2016-03**

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 05-2009  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1**

---

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 prévoit que le montant de la taxe sera ajusté à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

ATTENDU QUE l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale oblige les municipalités locales à adopter et transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement;

ATTENDU QUE le règlement modificatif doit prévoir, en conformité avec le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié le 9 mars 2016 dans la Gazette officielle du Québec, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46 \$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1<sup>er</sup> août 2016

ATTENDU QUE le règlement modificatif doit être transmis pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire au plus tard le 20 mai 2016;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2016-03.

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 REMPLACER L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO 05-2009**

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**



Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 2 mai 2016.

---

Annie Thériault  
Mairesse

---

Lucie Beaudoin  
Directrice générale et sec.-très.

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2016.  
L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le 5 mai 2016.

#### **19. DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Le plan d'action de la Mutuelle de prévention visant à élaborer un programme de prévention des risques est déposé et le conseil en prend acte.

#### **20. ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

##### **RÉSOLUTION 2016-05-16**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 9 février 2009;

ATTENDU QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité Publique;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a transmis le 26 avril 2016 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Issoudun est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 26 avril 2016 et joint à la présente.

#### **21. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ DE SERVICE POUR LE SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN**

##### **RÉSOLUTION 2016-05-17**

**Avis de motion** est donné par monsieur Fernand Brousseau que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement no 2016-04 autorisant la municipalité de Laurier-Station à procéder à l'achat d'une unité de service pour le service d'incendie en commun sera adopté.

**22. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) –  
REDDITION DE COMPTES 2015 ET MANDAT AUX COMPTABLES**

**RÉSOLUTION 2016-05-18**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 71 056\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**RÉSOLUTION 2016-05-19**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local exige de mandater un vérificateur externe pour la reddition de comptes;

ATTENDU QUE la Municipalité fait déjà affaire avec la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Désaulniers, Gélinas et Lanouette pour compléter l'Annexe B du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local en lien avec la reddition de comptes.

**23. DEMANDE AU DÉPUTÉ – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**RÉSOLUTION 2016-05-20**

ATTENDU QUE cette année aucuns travaux d'envergure ne sont prévus;

ATTENDU QUE le député a une enveloppe budgétaire bien définie pour ce programme;

ATTENDU QU'il est prévu d'asphalter le rang 5 en 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas déposer de demande de subvention auprès du député de Lotbinière-Frontenac pour cette année.

#### **24. RECOMMANDATIONS DU CCU : DEMANDES AU PIIA ET DÉROGATION MINEURE**

##### **RÉSOLUTION 2016-05-21**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 avril dernier et a déposé son procès-verbal avec ses recommandations;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de monsieur Christian Charest, propriétaire de la résidence au 312, rue Principale pour peindre les volets et autres garnitures apparentes de la même couleur qu'auparavant soit couleur TOMAHAWK;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de permis de monsieur Philippe Dubois, propriétaire de la résidence du 484, route de l'Église pour construire un garage avec le même revêtement extérieur que la résidence;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de madame Jacqueline Mailloux propriétaire de la résidence au 242, rue Principale pour peindre les volets et la porte du garage de la même couleur soit ROUGE FRAMBOISE;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de monsieur Aurèle Côté propriétaire de la résidence au 279, rue Principale pour réparer et peindre la galerie et la devanture de la même couleur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'Unanimité des membres présents d'accepter les quatre (4) demandes telles que recommandées par le CCU.

##### **RÉSOLUTION 2016-05-22**

ATTENDU QUE monsieur Pascal Bélanger est propriétaire de la résidence au 599, route Laurier (lot no 3 591 868);

ATTENDU QUE la résidence est située dans la zone AA1;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger demande une dérogation de 20 cm sur une marge latérale de 2 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'étude du dossier et examiner tous les documents relatifs à ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure concernant la marge latérale de la résidence du 599, route Laurier qui se trouve à 1,80 m au lieu de 2,0 m. telle que recommandée par le CCU.

## **25. FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE**

### **RÉSOLUTION 2016-05-23**

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait du travail fait par monsieur Roger Lambert;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a vérifié auprès de monsieur Lambert son prix s'il faisait les travaux en 2016;

ATTENDU QUE monsieur Roger Lambert a mentionné qu'il ferait le fauchage des abords de route pour le même prix qu'en 2015;

ATTENDU QUE le conseil avait prévu aller en soumission par sa résolution 2016-04-16;

ATTENDU QUE cette résolution n'a plus lieu d'être;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter l'offre de monsieur Roger Lambert pour faire le fauchage des abords de route tel que précisé aux documents initialement préparés pour l'appel d'offre pour un montant de 3 300 \$ plus les taxes applicables;
- d'abroger la résolution 2016-04-16 et d'en faire la correction au procès-verbal.

## **26. PARTICIPATION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS – RENCONTRE DU COMITÉ PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS LOTBINIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2016-05-24**

ATTENDU QUE le 10 mai en après-midi, une rencontre du Comité Programme Accès-Loisirs Lotbinière a lieu à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs demande à y participer;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la coordonnatrice des loisirs à participer à cette rencontre;
- de payer les frais de déplacement, le cas échéant.

## **27. SOUMISSIONS POUR LE PLANCHER DE LA ZONE DE RANGEMENT**

### **RÉSOLUTION 2016-05-25**

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs a fait faire des soumissions pour la réalisation du plancher de la zone de rangement;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et analysées :

- RÉJEAN POULIN 4 150 \$ plus les taxes
- CONSTRUCTION C.J. PICARD 6 700 \$ plus les taxes

- RÉNOVATION LAMONTAGNE 4 450 \$ plus les taxes

ATTENDU QUE Réjean Poulin est le plus bas soumissionnaire et répond aux exigences de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le mandat pour la réalisation du plancher de la zone de rangement à Réjean Poulin pour un montant de 4 150 \$ plus les taxes tel que présenté.

## **28. FORMATION POUR UN ANIMATEUR ET L'ACCOMPAGNATEUR DU TERRAIN DE JEUX**

### **RÉSOLUTION 2016-05-26**

ATTENDU QUE la coordonnatrice a procédé aux entrevues pour les animateurs et l'accompagnateur du terrain de jeux pour la saison 2016;

ATTENDU QU'un seul animateur et l'accompagnateur doivent suivre une formation;

ATTENDU QUE le coût approximatif de la formation et des frais inhérents excluant les heures est de 675 \$ pour l'animateur et 102 \$ pour l'accompagnateur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'animateur et l'accompagnateur à suivre ces formations et de payer les frais inhérents (formation, déplacement, repas le cas échéant).

## **29. DIVERS**

### **29.1 AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA MAIRESSE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LA PARC INDUSTRIEL**

#### **RÉSOLUTION 2016-05-27**

ATTENDU QUE la municipalité a signé une promesse de vente d'un terrain dans le Parc industriel à monsieur Hubert Rousseau;

ATTENDU QUE le contrat de vente final doit être signé devant notaire;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent signer cet acte de vente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

## **30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce que la Municipalité pourrait demander aux députés fédéral et provincial pour des subventions afin d'aider les gens à se conformer au niveau des fosses septiques. Madame la mairesse répond que le gouvernement provincial donne un crédit d'impôt à cet égard.

- On questionne sur le dossier des égouts pluviaux. Madame la mairesse répond qu'il n'y a aucune nouvelle information à ce sujet.
- Un citoyen mentionne que la clôture au cimetière devrait être changée. On en prend note. Le mémorial devrait être terminé. Le point sera traité au CCU.
- On demande à faire changer la position de la limite de vitesse à 50 km/h sur la route de l'Église. Actuellement, cette pancarte est beaucoup trop près de la zone des résidences.
- Un citoyen questionne le prochain devis pour le déneigement à savoir si les cours municipales seront incluses ou non. Madame la mairesse précise que le déneigement des cours municipales est inclus au devis parce que c'est plus économique ainsi.
- On mentionne que la clôture au site de traitement (bassin de rétention) devrait être plus haute parce que les jeunes grimpent et passent de l'autre côté. Cela est très dangereux. La clôture est pourtant réglementaire. On prend note du commentaire.
- Un citoyen mentionne qu'il y a certainement une erreur sur son évaluation. Madame la mairesse rappelle que l'évaluation des immeubles relève de la MRC puisque la municipalité lui délègue cette compétence. Il doit donc contacter l'évaluateur à la MRC.

### **31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-05-27**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h05.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

